

vente de Marchandises, de Balles de Pelleteries, et des bâtimens de la Compagnie, ainsi que du sol où ils sont construits, et en outre une prétendue Convention pour soumettre à des Arbitres certaines disputes et certains différends existans entre Sa Seigneurie et la Compagnie du Nord-Ouest, comme aussi une Lettre destinée pour l'intérieur du pays, dans laquelle il étoit dit que c'en étoit fait de la Compagnie du Nord-Ouest, &c. &c.; lesquels divers papiers ont tous été écrits à la dictée de Sa Seigneurie et de ses Agens; pour quoi, et pour les causes déduites ci-dessus, dans la crainte d'un long emprisonnement, et espérant obtenir ma liberté, j'ai signé les dits papiers, sans que j'eusse reçu aucune autorisation de le faire.

En conséquence, aujourd'hui que j'ai recouvré ma liberté, je proteste solennellement contre tous actes faits ou consentis par moi durant la période de tems ci-dessus mentionnée.

En foi de quoi j'ai signé et scellé ces présentes, à l'Isle Drummond, ce 11 Novembre, A.D. 1816.

(Signé)

DANIEL MACKENZIE.

Signé et scellé en présence de

Js. GRUET, Notaire Public.

D: MITCHELL, J. de P.

WILLIAM SMITH, Témoin.

N^o. XXIX.

Déposition sous serment de Robert M^r Robb.

ROBERT M^r ROBB, de la Ville de Montréal, Province du Bas Canada, prête serment et dit, Qu'il étoit au Fort William, sur la Rivière Kaministiquia, lorsque ce Fort fut pris par les forces aux ordres du Comte de Selkirk, le 13 d'Août dernier, et qu'il a une connoissance générale des circonstances de cette affaire, qui eurent lieu depuis cette époque jusqu'au moment qu'il partit du dit Fort, pour s'en retourner à Montréal, c'est à dire, jusqu'au 30 de Septembre suivant: le Déposant se rappelle, entr'autres choses, que Daniel M^r Kenzie, l'un